

30 mars 2016



Délégation Départementale de l'Ardèche (DD 07)  
Service Santé-Environnement

Affaire suivie par :

Fabrice GOUEDO

✉ : ars-dt07-environnement-sante@ars.sante.fr

☎ : 04 26 20 92 13 - Fax : 04 75 20 87 25

**- Lutter contre l'ambrosie en milieu agricole -**  
**Proposition d'une lettre type adressée par le référent communal sous couvert du maire**  
**aux propriétaires et fermiers agricoles de la commune**

Madame, Monsieur,

L'ambrosie à feuille d'armoise est une plante fortement allergisante, dangereuse pour votre santé et celle de votre entourage. Le nombre de personnes allergiques à l'ambrosie a doublé en seulement 10 ans dans les zones les plus exposées soit plus d'une personne sur 5 en 2014.

Tout doit être mis en œuvre pour qu'on n'atteigne pas les niveaux record de la Hongrie, entièrement infestée, où désormais, un habitant sur deux développe de graves allergies à l'ambrosie !

Entre août et septembre, chaque plant produit des milliards de grains de pollen que le vent peut disperser sur plus de 100 km. Réduire la présence de l'ambrosie et donc le taux de pollen dans l'air, c'est diminuer fortement la gêne ressentie (rhinites, conjonctivites) et éviter des hospitalisations, des arrêts maladies, des crises d'asthme, de fortes fatigues, etc.

C'est pourquoi un arrêté préfectoral régleme la lutte contre l'ambrosie.

Cette plante est envahissante, chaque plant produit plus de 3000 graines résistantes entre 5 et 15 ans dans le sol. Les graines sont facilement disséminées par les roues d'engins agricoles, le lessivage. Chaque remaniement de terrain permet à une partie des graines stockées de germer dès mars et se développer jusque l'été, ce qui coïncide avec les cultures de printemps.

C'est dans ces cultures que l'ambrosie est la plus difficile à contrôler, elle peut même réduire le rendement de certaines cultures voire les rendre impropres à la commercialisation (tournesol, pois, soja...).

La lutte annuelle est donc indispensable surtout en cas de retours fréquents dans la rotation. Il s'agit de combiner des mesures préventives (faux semis, binage en inter-rangs des cultures sarclées...) et des mesures curatives, mécaniques voire chimiques (en respect du plan écophyto). A titre d'exemples, vous trouverez ci-joint un extrait d'un document très fourni de 2014 issu des organismes spécialisés de la Drôme (Chambre d'Agriculture, CETIOM, ARVALIS, ARS).

Si vous avez des difficultés pour gérer cette problématique, M. ..., référent ambrosie de la commune, se tient à votre disposition et pourra, si vous le jugez utile, vous aider à faire remonter ces difficultés auprès des spécialistes en la matière.

Ne doutant pas que vous saurez participer à votre niveau à la lutte contre l'ambrosie, je vous prie ...